

**Décision du Maire
de Montaignu-Vendée**
N° DECPR_2024_212

**Tarif – Vente de livres suite à une opération de désherbage le dimanche 1^{er}
décembre 2024**

Bibliothèque municipale de Saint Hilaire de Loulay

Le Maire de la ville de Montaignu-Vendée,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°DEL 2020.05.26-1 du Conseil Municipal de Montaignu-Vendée en date du 26 mai 2020 portant élection du maire de la commune nouvelle de Montaignu-Vendée,

Vu la délibération n°DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire de Montaignu-Vendée, accordant délégation à Monsieur le Maire de Montaignu-Vendée de fixer les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas caractère fiscal dans la limite de 100 €.

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer le prix de la vente de livres à la bibliothèque municipale de la commune déléguée de Saint Hilaire de Loulay, en vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal,

DECIDE

ARTICLE 1

Suite à l'organisation d'une opération de désherbage, les livres qui ont été retirés des rayonnages vont être proposés à la vente à la bibliothèque municipale de Saint Hilaire de Loulay, le dimanche 1^{er} décembre 2024 de 9h00 à 12h00 dans le cadre de la journée du Téléthon.

ARTICLE 2

Le prix de la vente de ces livres sera fixé à 1 €. Le résultat de la vente sera reversé à l'association « Loulaython ».

ARTICLE 3

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaignu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaignu-Vendée

Le Maire,
Florent LIMOUZIN



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.